



## QUOI ET COMMENT REpondre AUX MEDIAS

Groupement Association Regional pour la DEtection (GARDE)

Ce document a pour but de vous fournir quelques arguments dont vous pouvez avoir besoin si vous êtes sollicité par un media tel qu'il soit : vous y trouverez les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Nous vous prodiguons également des conseils sur l'attitude à avoir lors de votre interview.

### I/. ELEMENTS DE LANGAGE : DETECTION DE LOISIR

#### La détection de loisir c'est quoi ?

C'est un loisir qui consiste à sortir de terre à l'aide d'un détecteur de métaux, des cibles métalliques de tout type : or, argent, bronze, cuivre, aluminium, alliages... On trouve des monnaies et des objets usuels (boutons, boucles, dés à coudre...) de toute époque. Le sous-sol français est riche de 5000 ans d'histoire métallique : il n'est pas rare d'en exhumer alors qu'ils ont été perdus il y a plusieurs siècles. Toutefois, le quotidien du détectoriste de loisir c'est surtout beaucoup de déchets.

#### Pourquoi la détection de loisir est-elle si populaire ?

La détection ou prospection se pratique de 7 à 77 ans sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM TOM. C'est un loisir universel très agréable à pratiquer seul, entre amis ou en famille. La détection de métaux permet de cultiver son corps et son esprit tout en restant au contact de la nature.

Sortir de terre un objet égaré il y a plusieurs siècles offre de magnifiques sensations : *le détecteur de métaux est la seule machine à remonter le temps qui fonctionne vraiment*. On se prend à rêver du poilu qui a arraché son bouton d'uniforme, du paysan qui a perdu une pièce en cuivre ou du soldat qui a tiré ses balles de mousquet. A chaque coup de pelle, c'est notre histoire qui rejaillit et qui, sans l'utilisateur de détecteur de métaux, aurait été irrémédiablement perdue à cause des travaux agricoles ou du féroce appétit de certains promoteurs. A titre d'exemple, ce sont des fouilleurs amateurs équipés de détecteurs qui ont retrouvé le corps d'Alain Fournier, l'auteur du Grand Meaulnes : <https://www.viveladetection.fr/la-tombe-dalain-fournier-auteur-du-grand-meaulnes-decouverte-par-un-prospecteur> .

Voilà ce qui explique la popularité croissante de la détection de métaux. Mais ce n'est pas tout. La détection de loisir est véritablement un loisir accessible à tous.

Ainsi on peut détecter à peu près partout sur le territoire: dans les champs, à travers les bois, à l'intérieur des bâtiments, sur le sable des plages, dans les caves, les souterrains, dans les rivières et même sous l'eau en plongée.

On peut évaluer le nombre de prospecteurs, débutants ou confirmés, à environ 250.000 personnes, compte tenu des estimations qui ont été faites d'après les ventes de détecteurs de métaux dès les années 80. Depuis 2011 et le passage TV de plusieurs reportages dédiés à notre loisir dans des émissions majeures, celui-ci connaît une forte expansion si bien qu'on a tous parmi nos proches ou nos connaissances un possesseur de poêle à frire !

## Pourquoi dites vous que votre loisir est utile ?

La détection est un merveilleux loisir qui est de surcroit utile à de nombreux égards:

1) **Nous sauvons notre patrimoine.** Nous pratiquons un loisir qui sauve de la destruction engendrée par les travaux agricoles ou immobiliers, des pans entiers de notre histoire. Ces petits objets qui se trouvent dans les 20 premiers centimètres des terres agricoles n'intéressent pas les archéologues. En effet, ceux-ci concentrent leurs travaux sur des couches plus profondes. Nous sommes donc profitables à la sauvegarde du patrimoine par nos actes et nos déclarations. Une étude scientifique publiée par l'Université de York confirme qu'il vaut mieux sortir des sols les objets métalliques plutôt que de les laisser être détruits par outils agricoles et pesticides : <https://www.viveladetection.fr/une-etude-des-archeologues-anglais-souligne-linteret-de-la-detection-en-labours/>

2) **Nous protégeons l'environnement en dépolluant.** Les utilisateurs de détecteurs de métaux demeurent les premiers dépollueurs avec parfois plusieurs kilos de déchets sortis en quelques heures. Lors du rassemblement Detectland VIP de 2022, 400kgs de déchets métalliques ont été sortis des terrains sondés en 2 jours.

3) **Nous rendons service aux agriculteurs.** Partout en France, les exploitants agricoles font appel à nous pour débarrasser leurs champs des déchets qui peuvent endommager leurs outils agricoles, pour retrouver des pièces de leurs machines ou tout simplement les bornes délimitant leurs terrains. Nous surveillons les champs et pouvons avertir rapidement un propriétaire en cas d'activités suspectes, de clôtures détériorées, de braconnage ou dépôt de déchets sauvages.

4) **Nous jouons un rôle pour la sécurité.** Les forces de l'ordre font parfois appel à nous dans le cadre d'enquêtes comme ce fût le cas en 2013 à l'occasion d'une affaire criminelle où 73 bénévoles sont intervenus: <https://www.viveladetection.fr/meurtre-marine/>. Quand nous découvrons des balles, grenades et obus, nous sommes formés pour sécuriser la zone, baliser le terrain discrètement et appeler les forces de l'ordre qui contactent les démineurs. Nous contribuons même donc à sauver des vies !

Dans un contexte de coupe de budgets alloués aux chantiers de fouilles, nous pourrions faire beaucoup plus notamment si les autorités archéologiques faisaient appel aux utilisateurs de détecteurs de métaux bénévoles sur certains chantiers de fouille ou dans le cadre de prospection préventive comme c'est le cas chez de nombreux pays voisins.

## **II/. Est-ce légal ?**

Depuis 1989, un espace de liberté a été accordé par le législateur à la détection de loisir dont le terme est inscrit au journal officiel. Cette loi a été reprise mot pour mot dans le code du patrimoine actuellement en vigueur à l'article 542.1. Elle précise que seule la détection à des fins archéologiques ou historiques requiert une autorisation préfectorale et ce afin de protéger fort heureusement les sites archéologiques du pillage. Il faut au final se tenir toujours à l'écart de ceux-ci, qu'ils aient déjà été fouillés ou non. **La détection de loisir est donc libre mais encadrée** : elle requiert l'autorisation du propriétaire mais également que

soit déclarée toute trouvaille antérieure à 1875 ou afférente aux deux conflits mondiaux. Cela se fait en mairie ou par internet. Le modèle officiel d'autorisation de détection et les textes de lois sont disponibles gratuitement sur le site de LA GARDE : [www.federation-detection.fr](http://www.federation-detection.fr)

### III/. Qu'est ce que la GARDE ?

Dans la plupart des pays voisins (Angleterre, Belgique, Danemark, Ecosse...), les archéologues reconnaissent l'apport des détectoristes, qui, en exhumant quelques monnaies ainsi que divers objets des couches supérieures du sol, font avancer la connaissance historique sauvant alors ces témoins de notre passé d'une destruction certaine causée par des engrais et des machines agricoles ou de terrassement. Le partenariat archéologues-détectoristes est donc gagnant-gagnant. En Angleterre 96% des trésors sont déclarés et étudiés grâce au Treasure Act : comme Indiana Jones le dit « ils finissent au musée ».

Hélas, en France, des mandarins poussiéreux de l'archéologie refusent toute collaboration, assimilant le détecteur de métaux à *l'outil du diable* et le détectoriste de loisir à un pillier. Par leur attitude rétrograde, ils font prendre à l'archéologie française des dizaines d'années de retard comme cet article paru dans le monde il y a plus de 10 ans déjà le démontre. : [http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/03/l-archeologie-francaise-file-un-mauvais-coton\\_1487428\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/03/l-archeologie-francaise-file-un-mauvais-coton_1487428_3232.html)

Depuis 10 ans, quelques fonctionnaires du ministère de la culture pratiquent la désinformation dans les médias en faisant croire que la détection de métaux est interdite, chose complètement fausse comme l'attestent les diverses réponses du gouvernement mais surtout les textes de lois.

Suite à plusieurs reportages mensongers diffusés aux journaux télévisés de 20h de TF1 et France2 en janvier 2023, la GARDE, ou **G**roupement **A**ssociatif **R**égional pour la **D**Etection de loisir a été créée. Elle a pour but d'informer au niveau local, les utilisateurs de leurs droits, de leurs devoirs mais également de dénoncer les fake news des détracteurs de notre loisir. Avec des délégués dans chaque région, la GARDE pose les premières pierres de fédérations locales comme ont su le faire avant nous, chasseurs et pêcheurs. L'adhésion à la GARDE est entièrement gratuite.

### IV/. De quoi ai-je besoin pour détecter et combien ça coûte ?

Pour débiter, il vous faut bien évidemment un détecteur de métaux. Comptez 130 euros minimum. En dessous de ce budget, il s'agit de jouets fabriqués en Chine qui vous dégouteront à coup sûr de ce loisir. N'achetez jamais votre matériel sur une plateforme « place de marché » de type : Amazon, Cdiscount, Rakuten et optez pour des marques reconnues comme Minelab, Teknetics, Fisher, XP, Nokta, Garrett, vendues dans la dizaine de magasins spécialisés en France. Vous avez ensuite besoin d'une bonne pelle, d'un casque, d'un sac pour ramasser les déchets mais surtout de beaucoup de patience !

### V/. Attitude souhaitée lors d'un reportage ou contact avec les médias

Le délégué de la GARDE s'engage à adopter un comportement et un langage des plus exemplaires possibles. En effet, celui-ci étant élu pour représenter officiellement le groupement associatif, sa région ainsi que tous les adhérents, il doit éviter d'utiliser un

langage trop familier, de s'emporter ou encore d'apparaître publiquement dans un état "douteux" afin de ne point susciter polémique ou discrédit. Ne fumez pas et ne buvez pas d'alcool lors de votre interview. S'il advenait qu'un délégué soit interviewé, il devra obligatoirement apparaître à visage découvert (et surtout jamais flouté). Il doit assumer qu'il pratique un loisir légal ainsi que sa fonction de délégué à visage découvert. De même, il évitera toute promotion d'une boutique ou d'une marque en particulier lors du reportage (*pas de t-shirt ou casquette présentant une marque*)

Il est préférable de ne pas répondre aux diverses questions gênantes ainsi qu'aux remarques désagréables éventuelles (*êtes vous des pilleurs ?*) sous le coup de l'agacement et de l'énervement. Le délégué doit, dans la mesure du possible, faire preuve de flegme, de maîtrise, de bienveillance et conserver son aplomb. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à dire « je ne sais pas » (*ce n'est pas un aveu de faiblesse*) et indiquer qu'on reviendra vers le journaliste plus tard avec la réponse à la question.

D'autre part, si celui-ci crée des interactions autour de son loisir (*nettoyage de trouvaille, échanges sur des découvertes, diverses vidéos, lives....etc*) il devra impérativement s'assurer que ce qu'il montre ne porte pas préjudice à la GARDE et ne soit pas contradictoire avec les principes qu'il prône ou les lois en vigueur. Nous déconseillons fortement d'aborder la valeur pécuniaire d'une trouvaille, car cela donne du grain à moudre à nos détracteurs qui mettent systématiquement en avant le caractère vénal de notre loisir alors qu'il n'en est rien pour la très grande majorité de ceux qui le pratiquent.

Il faut éviter de montrer moult monnaies et objets antiques ou médiévaux que ce soit dans des « boîtes » ou des médailliers. Le prospecteur sollicité par un journaliste pourra de manière ponctuelle montrer une ou deux jolies trouvailles d'avant 1875 (*antique ou médiévale*) mais en précisant que la déclaration a été faite préalablement. Montrer tout un tas de monnaies modernes ou Napoléon III est par contre tout à fait toléré et ne requiert pas de déclaration.

Il est donc souhaitable de bien connaître les lois pour pouvoir accéder aux diverses demandes et répondre aux interrogations posées. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter la GARDE qui peut répondre à vos éventuelles questions avant une sollicitation d'un média.